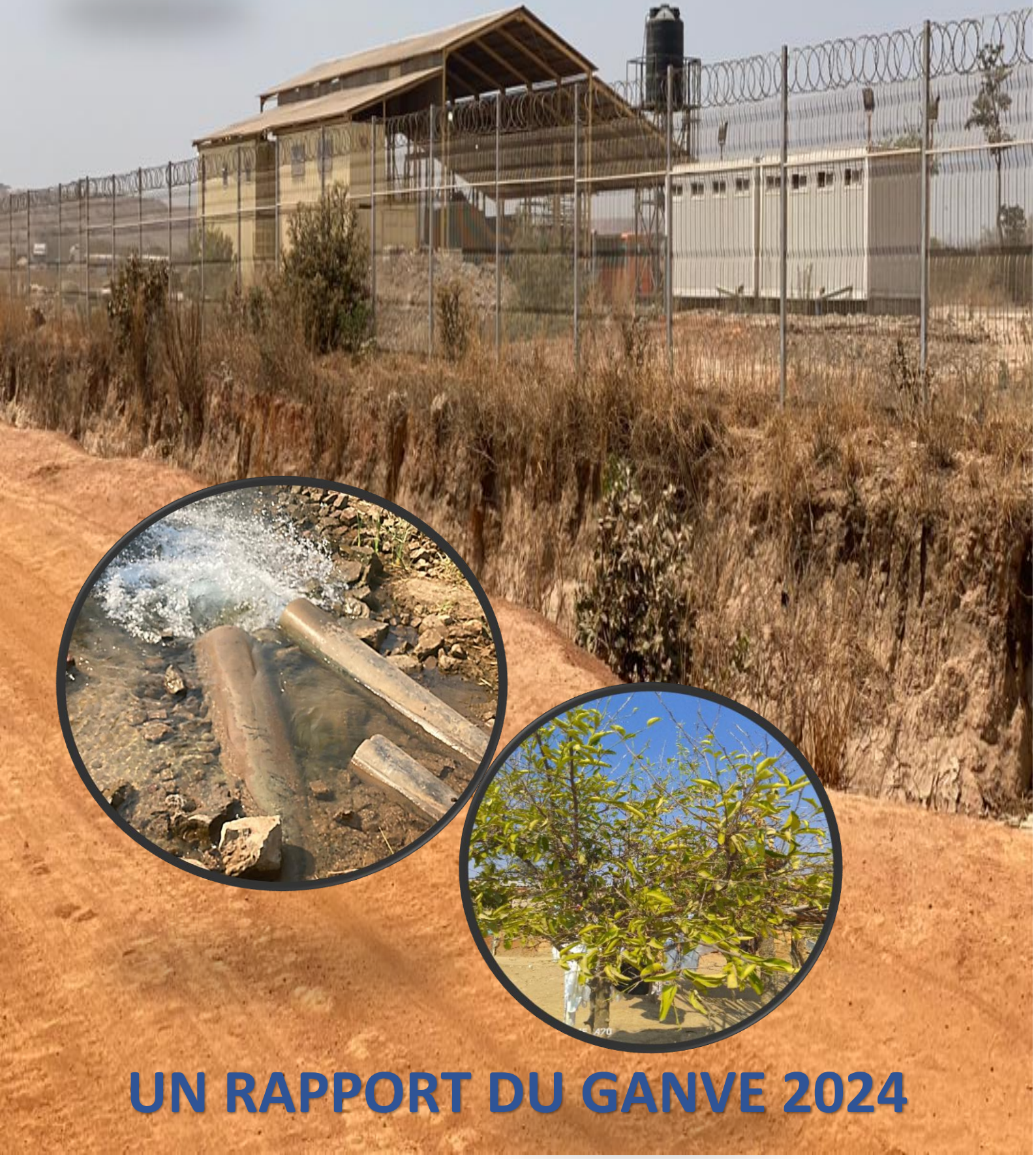




VILLAGE KILONGO : UNE POLLUTION A GRANDE ECHELLE, MMG KINSEVERE SUR LE BANC DES ACCUSES

L'eau, l'air, le sol



UN RAPPORT DU GANVE 2024

INTRODUCTION

O. CONTEXTE¹

La république démocratique du Congo, particulièrement la province du Katanga, est caractérisée par ses gisements très riches en cuivre et cobalt, des industries minières très florissantes.

Durant la période coloniale, la politique minière de la RDC était accés essentiellement sur les recherches et une petite l'exploitation des minerais pour satisfaire les besoins des industries belge. Ce dans cette perspective que l'union minière du HAUT –KATANGA sera créée.

Après l'indépendance et la nationalisation de l'union minière du HAUT –KATANGA devenue la GECAMINES, les richesses du secteur Munier vont constituer la plus grande part du budget de l'ETAT et vont servir malheureusement à l'enrichissement sans cause d'une petite classe politique.

Ce dans les années 90, que la GECAMINES va être mise en moule, fragilisée sérieusement.

La GECAMINES n'été plus à mesure de contribuer efficacement au budget de l'ETAT jusqu'à ce que la banque mondiale préconise une privatisation de la GECAMINES, mais cette dernière rencontrera une résistance farouche du gouvernement ZAIROIS de l'époque.

En 1993, la cessation des activités de la GECAMINES suite à l'effondrement d'une grande galerie de la mines souterraine met fin aux exportations du cuivre.

La faillite de la GECAMINES découle en grande partie de la corruption, la fraude et l'impunité généralisée qui régnait au pays à l'époque, ce qui a entrainé la déliquescence des infrastructures.

¹ A propos du Ganve : Groupe d'Actions Non—Violence Evangélique. Une ONG de protection et promotion de droits de l'homme. Domaine d'intervention : Environnement, Droits civils et politiques, éducation, lutte contre la la corruption.

Contact : (+243) 97 755 36 914/85 90 578 24. Lubumbashi/Haut-Katanga. Chaussée L.D.Kabila N°370B.
Email : ganveongdh@gmail.com.

En vue de relancer la croissance économique, la production minière, assurez le développement du pays par un effet d'entraînement, le gouvernement avait pris la décision de libéraliser le secteur Minier en l'ouvrant aux capitaux privés.²

Pour accompagner cette mesure ,un code Minier qui offrait un cadre juridique sécurisant et compétitif capable de booster le développement du secteur Minier et des communautés impactées par les projets Minier ,avait été promulgué dès lors le secteur Minier va être très vite envahit par des investisseurs étrangers (sud -africains , indiens ,libanais ,chinois ,canadiens) qui visiblement sont venus pour un seul but : **s'enrichir à moindre cout et le plus rapidement possible dans ce paradis et jungle Minier qui est la province du HAUT – KATANGA en violant les droits de l'homme , polluant l'environnement .**

METHODOLOGIE

Le présent rapport est basé sur les informations recueillies en RDC, dans la province du HAUT -KATANGA, dans le groupement KASONGO à KILONGO en septembre 2024 et sur des recherches approfondies effectuées antérieurement et ultérieurement. La méthodologie utilisée consistait en une collecte des données par des entretiens individuelles (ID), des groupes de discussion (FOCUS GROUPE).

Trois chercheurs du GANVE ont interrogés 200 personnes dans la communauté de KILONGO dont 45 étaient des femmes et 155 des hommes.

Nous avons parlé avec les membres de la communauté de KILONGO au marché, à la mosquée, les églises, dans des commerces, ainsi que dans d'autres lieux publics, en soirée, le matin.

En espace de deux semaines, nous avons mené des enquêtes à KILONGO, MPUNDU, KALILANDA, SELA, MIKANGA, NKOMBO tout au long de la rivière KIFUMANSI, la plus part des entretiens ont eu lieu en kiswahili. ; dans le cadre de ce travail nous avons interrogé des nombreux responsables locaux (chef de groupement ,chef de village , pasteurs, imams ,responsable des mouvement des jeunes ,chef des creuseurs ,regroupement des femmes maraichères , les motards , les rastas-man) nous nous sommes entretenus également avec des

² . Analyse des conditions de travail au sein des entreprises asiatiques .cas de CDM et GOLDEN AFRICAN ; rapport du MDR 2017.

policiers et agents de sécurité privée sur place à KILONGO , nous avons également reçu des informations auprès des prestataires de santé évoluant à KILONGO .

1. PRESENTATION DU VILLAGE KILONGO

Le village KILONGO est situé dans le groupement KASONGO, secteur de BUKANDA, territoire de KIPUSHI, dans la province du HAUT –KATANGA, en RDC.

Par rapport à l’usine de MMG kinsevere, le village KILONGO est situé à environ 70 m, le village KILONGO est peuplé actuellement par environs 5000 ménages dont les jeunes constituent une grande majorité.³

Les habitants de KILONGO vivent essentiellement de l’agriculture, l’élevage et la pêche et se servent de l’eau de la rivière KIFUMANSI pour la culture maraichère.

2. ENONCE DES FAITS

Sur base des dénonciations des communautés locales du village KILONGO vivant aux alentours des usines de traitement de MMG kinsevere ,une équipe du GANVE a mené une enquête sur l’impact de l’usine de MMG face à la pollution de l’environnement (l’eau et l’air) d’une part et d’autre sur la santé des communautés de KILONGO .

Un grand nombre de personnes interrogées se sont plaintes du fait qu’elles sont exposées régulièrement à la poussière produite par les explosifs que MMG utilisent dans ses installations, ces explosifs sont très dangereux, MMG les déclenche surtout vers 15H locale et là vous allez voir une poussière très épaisse nous envahir et couvrir tout le village, nous a affirmé un homme de 26 ans.

Les chercheurs ont également parlé à des femmes qui se plaignent des douleurs et difficultés respiratoires surtout dans l’après midi.

Par exemple : une de ces femmes indique avoir craché du sang pendant 2 jours : « nous avons beaucoup des problèmes pulmonaires et au moment où nous discutons j’ai mal partout, les

³ .estimation faite par deux guides à partir de la route qui sépare la clôture de l’entreprise aux maisons d’habitation.

avortements involontaires sont devenus monnaie courante ici chez nous à KILONGO à cause des acides que nous inhalons ».⁴

Un réparateur des appareils électroménager a affirmé qu'un jour une fumée très noire a couvert le ciel de KILONGO et cette fumée serait venue des installations de MMG, elle a provoqué des dégâts énormes à KILONGO surtout chez les enfants.

Un groupe de musulmans rencontrés près de la cabine électrique de KILONGO se sont plaints de la coloration des yeux dans la communauté de KILONGO « toutes les personnes ont des yeux rouges ici à KILONGO, cela suite à la poussière et la fumée nous envoyée par MMG kinshasa »

Un groupe des motards interrogés dans le cadre de ce travail se sont plaints de tomber régulièrement malade. « Il y a beaucoup de poussières et de fumée noire et il est très facile d'attraper un rhume ; KILONGO ce l'enfer sur terre »

Plusieurs personnes interrogées affirment qu'elles toussent beaucoup et qu'elles connaissent des problèmes pulmonaires.

D'après les observations des chercheurs, les plantes et arbres se trouvant dans les parcelles des communautés très proches des usines de MMG à KILONGO ont tous fanés et séchés



⁴ . Entretien avec un groupe des femmes sous la direction de l'épouse d'un pasteur protestant de KILONGO

Un enseignant d'une école privé de la place a affirmé aux chercheurs que son école (le complexe scolaire SUNBULA) a été détruite par des déflagrations d'explosifs provenant des installations de MMG, bon nombre des maisons d'habitations présentent des fissures dues au tremblement de terre provoquer par les explosifs de MMG.



Deux notables de KILONGO ont acceptés de conduire les chercheurs au niveau de la rivière KIFUMANSI là où des conduites (tuyaux avec pression) provenant des installations de MMG déversent des eaux de couleur verte ,visiblement chargées des métaux lourds dans la rivière KIFUMANSI , les quelques personnes rencontrées à ce lieu ont affirmées que : « MMG refuse catégoriquement que les population de cette communauté utilisent cette eau , lorsque cette eau est utilisée pour le bain ,elle provoque des chatouillements et des éruptions cutanées .



Des cultivateurs interrogés dans le cadre de ce travail affirment que : « la nuit MMG profite de l'obscurité pour envoyer les acides dans la rivière KIFUMANSI » et ces acides ont une odeur très grave, insupportable, très piquant.

Les chercheurs ont eu des entretiens avec les rasta-mans ,ces derniers ont mis sur pied un vaste projet de développement communautaire ,qui consistait à l'élevage des poissons (tilapia) vers MPUNDU , huit étangs ont été creusés et approvisionnés en alevins mais

malheureusement tous ces alevins sont mort car l'eau utiliser pour ce projet provient de la rivière KIFUMANSHI ,une rivière polluée par les acides et pour remédier à cette situation l'entreprise MMG avait décidée de délocaliser le projet des rastas man en les indemnisant .

Mais jusque-là les rastas n'ont reçu que 2000 \$(deux mille dollars) en raison de deux étangs sur les huit , sans aucun document justificatif , l'argent d'indemnisation aurait été confier à une tierce personne et cette personne aurait détourné cet argent , laissant les membres de la coordination des rastas man de KILONGO dans des conflit interminables .⁵

3. NON RESPECT PAR L'ENTREPRISE DES NORMES INTERNATIONALES ET NATIONALES EN MATIERE DE DILIGENCE REQUISE

Les principes directeurs des nations unies en matière de commerce et des droits de l'homme mettent en avant la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits humains internationaux dans le cadre de leurs activités mondiales, notamment à travers la chaîne d'approvisionnement. Cela requiert entre autre que les entreprises exercent la diligence requise pour veiller au respect des droits humains et pour « déterminer, prévenir, réduire et recenser l'impact de leurs activités en terme d'atteinte aux droits humains »

L'article 53 de la constitution du 18 février 2006 dispose que : « toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégrale. Elle a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement et à la protection des populations. ⁶

Les articles 46 ,47et 50 de la loi portant principe fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en république démocratique du Congo disposent respectivement ce qui suit : « toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral ...»

Article 47 : « toute personne a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Est interdite, toute émission dans l'air susceptible d'incommoder la population ou de nuire l'environnement et la santé. ⁷

Article 50 de la même loi : « est interdite toute activité susceptible de favoriser la pollution, le risque d'érosion et tout autre forme de dégradation des sols et /ou des sous –sols »

⁵ Entretien avec trois responsables des rastas mans à kilongo.

⁶ Article 53 de la constitution du 18 février 2006

⁷ Article 47 de la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement en RDC

4. RECOMMANDATIONS

Vue la gravité de cette situation, considérant que les vies humaines sont en danger dans la communauté de kilongo, GANVE recommande :

Aux ministres nationaux des mines et de l'environnement de :

- Prendre des mesures efficaces en toute urgence pour protéger les vies humaines en danger à KILONGO en exigeant à l'entreprise MMG de procéder rapidement à une délocalisation, indemnisation et relocalisation des membres de la communauté de KILONGO vers un autre site et cela dans le respect strict de la loi portant code Munier et le règlement Munier .
- De faire tout pour que des échantillons d'eau soient prélevés au niveau de la rivière KIFUMANSHI pour des analyses dans un laboratoire sérieux.
- Retirer le permis d'exploitation à MMG en cas de non-respect de normes internationaux et nationaux en la matière.

A l'entreprise MMG kinsevere de :

- De consulter la communauté de KILONGO sur un programme réaliste et claire de délocalisation et de le partager avec les autorités de la province.
- Indemniser les membres de la communauté de KILONGO pour tous les préjudices subis sur la santé, les cultures et autres activités de survie.

A la communauté de KILONGO de :

- Se constituer partie civile, intenter une action en justice contre l'entreprise MMG devant les instances judiciaires congolaise et au niveau régionale et même international en vue d'obtenir réparation.

5. REMERCIEMENT

Les recherches en vue du présent rapport ont été effectuées par EMMANUEL KIFUNGO, JEAN PAUL BANZA, JEAN LUC NKONGOLO chercheurs membres du GANVE et MARTEENS MWEPU journaliste membre du réseau des communicateurs pour l'environnement avec l'assistance de THARCISSE MUJINGA informaticien membre du GANVE.

GANVE souhaite exprimer sa gratitude aux nombreux membres de la communauté de KILONGO qui ont partagé leurs histoires et témoignages avec nous.

Nous remercions le chef de village KILONGO, le président de la structure d'encadrement des jeunes de KILONGO, le président du CLD bukanda , la ligue des motards, le responsable du mouvement rasta man de KILONGO ; les pasteurs et imams qui nous ouvert leurs portes.

Nous remercions également les éléments de la police nationale congolaise (PNC) qui ont accepté de donner leur point de vue sur la question.

Le GANVE

Fait à Lubumbashi, le 24 Octobre 2024

ANNEXE

1

AIR



**GRUPE D' ACTIONS NON-VIOLENCE EVANGELIQUE (GANVE)
ONG DE DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION,
AFFILIE AU MIR
« NOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RECONCILIATION PARIS
(FRANCE) »**

CHAUSSÉE LD KABILA, N° 370B, MAKOMENO

E-mail : ganverdc@gmail.com, ganveondh@gmail.com

Web : www.pomrdc.org

Téléphone: +243859057824 / 243975536914

LUBUMBASHI/RDC

**N/Réf : ...019...../ GANVE
RDC/2024**

**Concerne : transmission du
brouillon du rapport du ganve
sur l'impact des usines de MMG
kinsevere sur la pollution de l'air
et l'eau à kilongo**



**A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE
MMG KINSEVERE
De et A LUBUMBASHI**

Monsieur le directeur général ;

Le Groupe d'action non-violence évangélique GANVE en sigle, une ONG de promotion et protection des Droits de l'homme, œuvrant à Lubumbashi, dans la province du haut-Katanga, vient auprès de votre personnalité vous informer qu'il compte publier à la fin du mois d'octobre 2024, son rapport sur : « l'impact des usines de MMG kinsevere sur la pollution de l'air et l'eau (l'environnement) à KILONGO.»

Dans la perspective de la publication imminente de ce rapport, GANVE sollicite vos observations, commentaires, informations complémentaires et avis sur l'ébauche du rapport que nous vous transmettons afin de finaliser ce rapport d'enquête.

Pour votre gouverne, le rapport d'enquête dont il est question doit être publié le 25 /10/2024 et serions gré de recevoir vos éléments de feedback d'ici le 20/10/2024.

Comptant sur votre collaboration, nous vous prions
d'agréer monsieur le directeur général l'expression de notre parfaite collaboration.

Pour le GANVE

Maitre EMMANUEL KIFUNGO

Secrétaire exécutif

LUBOMBASHI Le 01/10/2024

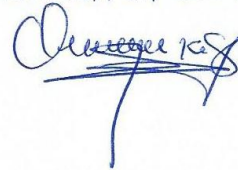
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emmanuel Kifungo', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
METHODOLOGIE	3
1. PRESENTATION DU VILLAGE KILONGO.....	4
2. ENONCE DES FAITS	4
3. NON RESPECT PAR L'ENTREPRISE DES NORMES INTERNATIONALES ET NATIONALES EN MATIERE DE DILIGENCE REQUISE	7
4. RECOMMANDATIONS.....	8
5. REMERCIEMENT	8
TABLE DES MATIERES	11